

APPEL À COMMUNICATIONS



Colloque 449 – De l'administration à la gouvernance des universités : progrès ou recul?

Lundi 9 et mardi 10 mai 2016

Description

Il y a un demi-siècle, le Rapport Parent pavait la voie à une réforme radicale de l'enseignement supérieur au Québec, incluant ses modes de gouverne et de gestion. Rompant avec la centralisation qui prévalait jusqu'alors, l'administration des universités devait faire la part belle à la collégialité. Les professeurs avaient ainsi voix au chapitre, que ce soit au conseil d'administration ou dans les divers commissions et comités mis sur pied à l'échelle de l'université ou de ses unités. Les étudiants étaient eux aussi invités à participer à ces instances et à y faire valoir le point de vue de leurs commettants. Cette conception a largement inspiré les règles et les pratiques au sein de l'Université du Québec nouvellement créée et des autres institutions universitaires, lors du renouvellement de leur charte.

Depuis, l'université québécoise s'est profondément transformée, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les lieux et les modes d'enseignement se sont multipliés comme se sont diversifiés les profils des étudiants. La recherche a pris une ampleur considérable et le financement des universités est de plus en plus soumis à leur productivité en cette matière. Il n'est plus désormais question de l'administration des universités, mais de leur gouvernance, selon une logique inspirée de la nouvelle gestion publique. Cette forme de gouverne impose progressivement sa marque à l'« idée d'université » : l'université doit désormais démontrer son utilité pour l'économie et la société, rendre une myriade de comptes et se doter d'un conseil d'administration dont le rôle et la composition s'inspirent du secteur privé.

Cette transformation tient-elle simplement à un effet de mode ou signale-t-elle plutôt un changement profond dans la gouverne et la gestion des universités, voire dans leur mission? Ce colloque propose d'examiner les manifestations de cette transformation et de dégager ce qu'elle laisse entrevoir pour l'avenir des universités au Québec.

Thématique

1. En quoi les modes de gouverne et de gestion des universités ont-ils changé au cours des dernières décennies? Quelle conception de l'université ses conditions actuelles de gouverne et de gestion soutiennent-elles?
2. Quelle est l'évolution du financement et de la gouverne des universités ailleurs dans le monde? Comment se situe le Québec dans ce mouvement?

3. Quelle place réserve-t-on aujourd'hui à la collégialité dans la gouverne et la gestion des universités? De quel pouvoir disposent les acteurs internes à l'université sur ses orientations et son fonctionnement?
4. De quelle latitude les directions des universités disposent-elles face aux gouvernements? Aux ordres professionnels? Aux organismes subventionnaires? Quel est l'effet de l'instauration d'un système serré de reddition de comptes sur la gouverne et la gestion des universités?
5. En quoi les changements apportés à la composition de leur conseil d'administration influent-ils sur la gouverne des universités?
6. Quelle influence le secteur privé a-t-il sur le financement et la gouverne des universités?
7. En quoi l'évolution des sources de financement des universités (par exemple : augmentation des frais de scolarité, accroissement de l'importance des fonds indirects de recherche) influe-t-elle sur leur mission?
8. Quelle incidence les modes d'allocation budgétaire des universités ont-ils sur la compétition et la collaboration entre elles? Comment pourrait-on favoriser la collaboration entre les universités?
9. Comment se dessine l'avenir de l'université québécoise? L'université de service public, qui valorise l'accessibilité aux études supérieures, est-elle une conception dépassée? Se dirige-t-on vers un système universitaire à « deux vitesses » : les grandes universités de recherche et les autres?

Responsables

Louis Demers	École nationale d'administration publique
Jean Bernatchez	Université du Québec à Rimouski
Martin Maltais	Université du Québec à Rimouski
Michel Umbriaco	TÉLUQ

Coordonnatrice

Marie Toupin	TÉLUQ
--------------	-------

Propositions

Toutes les propositions de communication pour le colloque doivent être acheminées à Marie Toupin au plus tard le 19 février 2016 à l'adresse courriel suivante : marietoupin@outlook.com. Si vous avez des questions, vous pouvez les faire parvenir à cette adresse ou les formuler directement en appelant au numéro de téléphone suivant : 819 542-2308.

Les propositions de communication ne doivent pas dépasser 15 lignes (police Times New Roman, 12 points). Merci d'indiquer le nom et l'institution d'affiliation de tous les auteurs ainsi que le titre et le texte de votre proposition.

Toutes les personnes qui auront soumis une proposition de communication seront informées de la décision du comité de sélection **au plus tard le 29 février 2016**.